

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2012

CP 12/04-17

L'an deux mil douze, le 16 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Absent excusé : M. Cambon.

**REHABILITATION DU BATIMENT ALTI
DU COLLEGE JEAN LACAZE A GRISOLLES
DEVOLUTION DES MARCHES**

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment ALTI du Collège Jean LACAZE à GRISOLLES.

Cette consultation porte sur 8 lots :

- Lot 1 – Maçonnerie – gros-oeuvre
- Lot 2 – Doublage – Isolation – Faux plafond
- Lot 3 – Electricité – Sécurité incendie
- Lot 4 – Installation sanitaire et thermique
- Lot 5 – Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 6 – Peinture et revêtements muraux
- Lot 7 – Revêtements de sols
- Lot 8 – Serrurerie – charpente métallique

La Commission d'appel d'offres réunie le 19 mars 2012 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

Celle-ci a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises proposant l'offre économique la plus avantageuse, selon les critères d'attribution pondérés énoncés ci-dessous :

- prix des prestations 85%
- valeur technique 15 %

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 19 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - les marchés de réhabilitation du bâtiment ALTI du collège Jean LACAZE à Grisolles avec les fournisseurs et pour les montants suivants :

Lot 1 – Maçonnerie – gros-oeuvre

Montant : 24 813,00 € HT

Attributaire : Société ETC (82 MOISSAC)

Lot 2 – Doublage – Isolation – Faux plafond

Montant : 22 694,74 € HT

Attributaire : Société MASSOUTIER (81 GRAULHET)

Lot 3 – Electricité – Sécurité incendie

Montant : 15 008,16 € HT

Attributaire : Société MONTELEC (82 MONTAUBAN)

Lot 4 – Installation sanitaire et thermique

Montant : 13 004,48 € HT

Attributaire : Société Les 5 ELEMENTS CLIMATIQUES (82 MEAUZAC)

Lot 5 – Menuiseries extérieures aluminium

Montant : 30 419,48 € HT

Attributaire : Société TGM (82 MONTAUBAN)

Lot 6 – Peinture et revêtements muraux

Montant : 9 630,55 € HT

Attributaire : Société VEDEILHE (82 MONTAUBAN)

Lot 7 – Revêtements de sols

Montant : 7 951,54 € HT

Attributaire : Société SOL FRANCAIS (82 MONTAUBAN)

Lot 8 – Serrurerie – charpente métallique

Montant : 19 905,00 € HT

Attributaire : Société CHEVILLEY (82 NEGREPELISSE)

- toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,